

RUHENGERR



15515

RUANDA -URUNDI .

BUGARURA.

FRS .552.....

BON DE DEPENSE pour la somme de *Cinq cent*

Cinquante deux francs.

Motif: *Paiement maçons Mois de Janvier*

1951 - Construction poteaux indicateur

Sekuye 8 jours à 7 frs. = 56

RUQWABIRO 8 - 5 frs = 40

SERUYANCE 8 - 6 frs = 48

RUKOMEYE 51 - 8 frs = 408

- 552

Vu payer : Porté en dépense
au L.C. N° 13
du 28.2.51.

Le Comptable Territorial

[Signature] ✓

A Ruhengeri, le 28.2.51.

Vu pour vérification approuvée
et imputation au
et imputation à la
fiche mod. I ter
Le S^r Gestionnaire des Opé

CONGO BELGE

Territoire de



Territoire de

Service des Chèques-Postaux

Mod. N° 245/P.

Bordereau d'envoi d'un bulletin de versement

Récépissé de bordereau d'envoi d'un bulletin de versement (3)

<p>Partie à remplir par le bureau des postes</p>	<p>Partie à remplir par le comptable qui reçoit les fonds</p>	<p>A remplir par le bureau des postes et à renvoyer au comptable territorial qui doit le conserver.</p>			
<p>Timbre à date </p> <p>N° d'inscription au registre 218:</p> <p>Total ci-contre (2) porté en dépense au livre de caisse sous le N° de 19.....</p> <p>Le percepteur des postes</p>	<p>M.....</p> <p>a déposé le bulletin de versement ci-joint, d'un montant de (1)</p> <table border="1" data-bbox="784 553 1123 753"> <tr><td>Bulletin frs.</td></tr> <tr><td>Frais frs.</td></tr> <tr><td>Total frs. 2)</td></tr> </table> <p>au profit de M..... à</p> <p>Total (2) porté en recette le 19..... sous le n° du livre de caisse.</p> <p>Le Comptable</p> <p>(1) Somme Après trois mois de la date d'inscription au livre de caisse du territoire, les bureaux de poste doivent soumettre le présent bordereau au service des Finances pour visa.</p>	Bulletin frs.	Frais frs.	Total frs. 2)	<p>Bureau de poste (petite griffe)</p> <p>N° et date d'enregistrement du 245/P. au livre de caisse du comptable expéditeur</p> <p>N° d'enregistrement du bulletin de versement</p> <p>Date d'enregistrement</p> <p>Montant</p> <p>Frais Taxes <input type="checkbox"/> Ordinaires <input type="checkbox"/> Spéciales <input type="checkbox"/></p> <p>Timbre à date </p> <p>(3) Les comptables territoriaux doivent s'assurer de la réception de ce récépissé.</p>
Bulletin frs.					
Frais frs.					
Total frs. 2)					

Tribunal Indigène Bougarura

Recettes Judiciaires Janvier 1951


L. d. C.
N.º 970

II - 1	Inscription au rôle :		1 245,-
II - 2	Frais de Justice :	240,-	400,-
	Frais de procédure :	240,-	
	Frais d'Appel :	10	
	Ordonnance d'amener :	-	
	Copie des jugements :	-	
		<u>400,-</u>	
II - 3	Amendes :		3.800,-
II - 4	Droit proportionnel :		432,-
II - 5	Produit des Confiscations :		-
II - 6	Aide de coaction :		270
			<u>5.247</u>

Le 109. m

II - 4. Recettes Imprevis : 4.500,-

(D.I. prononcées par le T.I au profit de la cause chefferie). L. d. C. 10.

de greffier


Amafuraha y'indishyi yakababaro ku bita
byakuye bya Hectal. ni 4500 fr.

Mwamba ce 26.1.1951.

L. d. c. 10
N^e ~~10~~

Kijye Mtwari Kwabukamba J.B.
Ku 31.1.1951

[Signature]

[Signature]

RUANDA-RUNDI .

FRS .. 585.-

BUGARURA

BON DE DÉPENSE pour la somme de

..... Cinq cent quatre vingt cinq francs

Objet Paiement des Cantonniers temporaires
pour le mois de Janvier 1951.

~~RUKIMBIRA~~

WOTERESI 140

RUHOMERERA 235

RUKARI BYONDA 210

585 fr.

Vu payer :

l'ont en dépense

au N. O. N° 8

du 31.1.51.

Le Comptable Territorial C. A. C.

[Signature]

à Lichemba, le 31.1.51

Vu pour vérification approuvé
et imputation au
et imputation à la
fiche mod. I ter
Le Chef de Section des Trés.

CONGO BELGE

Territoire de

Territoire de

Service des Chèques-Postaux

Mod. No 245 P.

Bordereau d'envoi d'un bulletin de versement

Récépissé de bordereau d'envoi d'un bulletin de versement (3)

Partie à remplir
par le bureau des postes

Partie à remplir par le comptable qui reçoit les fonds

Timbre à date



No d'inscription au registre 218:

Total ci-contre (2) porté en dé-
pense au livre de caisse sous le

No

de 19

Le percepteur des postes

M

a déposé le bulletin de versement ci-joint, d'un montant de (1)

au profit de M

à

Total (2) porté en recette le 19 sous le

no du livre de caisse.

Le Comptable

(1) Somme

Après trois mois de la date d'inscription au livre de caisse du territoire, les bureaux de poste doivent soumettre le présent bordereau au service des Finances pour visa.

Bulletin frs.

Frais frs.

Total frs. 2)

A remplir par le bureau des postes et à renvoyer au comptable territorial qui doit le conserver.

Bureau de poste
(netite griffe)

No et date d'enregistrement du 245/P. au

livre de caisse du comptable expéditeur.

No d'enregistrement du bulletin de versement

Date d'enregistrement

Montant

Frais

Taxes

Ordinaires

Spéciales

Timbre à date



(3) Les comptables territoriaux doivent s'assurer de la réception de ce récépissé.

BUKARA - ANKARA

FRS .. 7.431.5....

BUKARA.

HONORABLE DÉPENSE pour la somme de Sept. mille. quatre

Cent. trente. et un francs cinquante. et.

Objet . . . Paiement . . . des travailleurs route

pour le mois de Janvier 1951.

Suivant les listes en annexes.

Vu par :

Porté en dépense

au L.C. N° 7
du 31.1.51. C. A. C.

Le Comptable Territorial



à Luhengeri, le 31/1/51.

Vu pour vérification approuvée
et imputation au
et imputation à la
fiche mod. I ter
Le C/ Gestionnaire des Créd.

CONGO BELGE

Territoire de

Territoire de

Service des Chèques-Postaux

Récépissé de bordereau d'envoi
d'un bulletin de versement (3)

Mod. N° 245 P.

Bordereau d'envoi d'un bulletin de versement

Partie à remplir
par le bureau des postes

Partie à remplir par le comptable qui reçoit les fonds

A remplir par le bureau des postes et à renvoyer au comptable territorial qui doit le conserver.

Timbre à date



M

a déposé le bulletin de versement ci-joint, d'un montant de (1)

au profit de M

Bulletin frs.

Frais f.s.

Total frs. 2)

à

Total (2) porté en recette le 19 sous le

n° du livre de caisse.

Le Comptable

(1) Somme

Après trois mois de la date d'inscription au livre de caisse du territoire, les bureaux de poste doivent soumettre le présent bordereau au service des Finances pour visa.

Bureau de poste
(petite grille)

N° et date d'enregistrement du 245/P. au

livre de caisse du comptable expéditeur

N° d'enregistrement du bulletin de versement

Date d'enregistrement

Montant

Frais Taxes Ordinaires
 Spéciales

Timbre à date



(3) Les comptables territoriaux doivent s'assurer de la réception de ce récépissé.

N° d'inscription au registre 218:

Total ci-contre (2) porté en dé-

pense au livre de caisse sous le

N°

de 19

Le percepteur des postes

1. Nyanziye	X=3,50	24 Rubonoka	X 3,50 ✓
2. Itanunda	X=3,50	25 Nyagasaza	X ✓
3. Buriya	X=3,50	26 Ntawugashira	X ✓
4. Itakirungana	X=3,50		✓
5. Idimugakubire	X=3,50		✓
6. Rurubanga	X=3,50		✓
7. Ndemuramba	X=3,50		✓
8. Nyagashira	X=3,50		✓
9. Npamungamba	X=3,50		✓
10. Ndamyubuhati	X=3,50		✓
11. Ntwaranyi	X=3,50		✓
12. Nyayirwanda	X=3,50		✓
13. Rwemerakaje	X=3,50		✓
14. Ndungitse	X=3,50		✓
15. Karimunda	X=3,50		✓
16. Ntabwenge	X=3,50		✓
17. Kubuye	X=3,50		✓
18. Byimana	X=3,50		✓
19. Umende	X=3,50		✓
20. Npakanize	X=3,50		✓
21. Bigirimana	X=3,50		✓
22. Birushya	X=3,50		✓
23. Baziramwabo	X=3,50		✓

Kanabwamba
 Ayobye

87,50 + 267.23.50/10 = 91.125

	à 3,50	3 à 2		
1	9	3	37,50	50
2	9	3	37,50	50
3	9	3	38,00	00
4	9	3	34,00	00
5	9	3	23,50	50
6	9	3	35,50	50
7	9	3	37,50	50
8	8	2	32,00	00
9	8	2	32,00	00
10	8	1	30,00	00
11	8	3	34,00	00
12	9	3	37,50	50
13	9	3	37,50	50
14	9	2	35,50	50
15	9	2	35,50	50
16	8	3	34,00	00
17	9	3	37,50	50
18	9	3	37,50	50
19	9	3	37,50	50
20	9	3	37,50	50
21	9	3	37,50	50
22	9	3	37,50	50
23	9	3	37,50	50
24	9	3	37,50	50
25	9	3	37,50	50
26	9	2	35,50	50
27	9	3	37,50	50
28	9	3	37,50	50
29	8	2	32,00	00
30	9	3	37,50	50
31	9	3	37,50	50
32	9	2	35,50	50
33	9	3	37,50	50
34	9	1	38,50	50
35	9	3	37,50	50
36	9	3	37,50	50
37	9	3	37,50	50
38	8	3	34,00	00
39	9	3	37,50	50
40	9	3	37,50	50
41	9	3	37,50	50
42	9	3	37,50	50
43	9	3	37,50	50

ENTRETIEN HOPITAL.

BON DE DEPENSES - Mois de Janvier 1951
=: : = : = : = : = : = : = : = : = : = : = : = : = : = : = :

Pour la somme de CINQ MILLE VINGT SEPT FRANCS,

Motif: Achat de vivres pour Entretien Hopital (malades) durant le
mois de Janvier 1951/- Ci-dessous le détail :

Achat de	800 Kgrs de haricots	à 2,50 francs	=	2.000 francs
Achat de	417 Kgrs de pommes de terres	à 1 fr	=	417 "
Achat de	240 Kgrs de viande	à 10 francs	=	2.400 "
Achat de	6 stères de bois	à 35 francs	=	210 "
T O T A L				= 5.027 francs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
CINQ MILLE VINGT SEPT FRANCS.

Ruhengeri, le 31 janvier 1951
Le Secrétaire Indigène ZIMULINDA TARCISSE,

L. d. c. n° 6.

Le Comptable e. n. c.

[Signature]

[Signature] ✓

RECEVOIR DE RUHNGERI

Reçu 89 Kgre de fèves de terre à 1 frs
Soit 89 frs

sur réception conforme

J. O. *[Signature]*

Ruhengeri, le 29 / 1 / 1958 *[Signature]*

TERRITOIRE DE RUHNGERI

Reçu à *St. Louis* ~~Kays~~ de *bois* à *25* frs
Soit *105* frs

Pour réception conforme

P.O. [Signature]

Ruhengeri, le

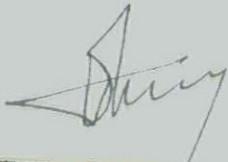
2/11

1954

[Signature]

do Viande à 10 frs

24 / 1 / 1950
1.10
Wams

A stylized handwritten signature in dark ink, possibly reading 'Dunin' or similar, written over a diagonal line.

Vianok

à 10⁰ IRS

le

27/1/

1950

[Handwritten signature]

over

kg de haricots à 2,50 frs
750 frs

Ruhengeri, le 24-1-1954



RUHANGWEI

on conforme
K. M. M. M.

Reçu 105

Bols 105

Kgms de / boyaux de l'œuf à 1
175

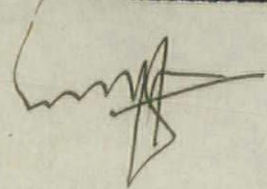
175

Ruhongwei, le

26

11

1954



do Bourne-Terrace & 1

10 22 / 1 / 1959

A large, stylized handwritten signature in blue ink, possibly reading "J. Bourne".

de viande à 10 frs

le 20 / 1 / 1950 *[Signature]*

le Viande à 10 fra

18/1/1954

1954

[Handwritten signature]

TERRITOIRE DE RUHONGERI

Reçu 30 Kgrs de Viande à 10 frs
Soit 300 frs

Pour réception conforme

Ruhongeri, le

9/1/1957


Reçu *3 stère* ~~de bois~~ de *bois* à *35* frs
Soit *105* frs

Four réception conforme

98

Rahongori

10/11

1950

[Signature]

[Signature]

Reçu

125

Kilgrs

de

pouss

Soit

125

frs

Pour réception conforme

20
OC
[Signature]

Ruhengeri, le

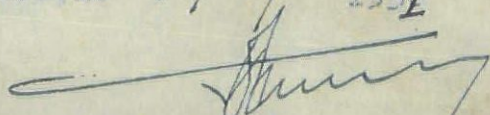
RECEPTE DE L'ADMINISTRATION

Requ 500 kgs de haricots à 2,50 frs
Doit 1250 frs

Pour réception conforme

Paizongeri, le

5/1/1951




Raçu 30 kg de viande à 10 frs

Soit 300 frs

conforme



Ruhengori, le 6-11


1954 

Reçu 30

Kgrs de

Soit 300

frs

Pour réception conforme

[Handwritten signature]

Fubengari

[Handwritten mark]